



Puis je travailler pour une ets si Rupture conventionnelle

Par **carolina76**, le **04/04/2013** à **10:17**

bonjour,
je travaille pour deux entreprises, une le matin et une l'après midi! pour raison économique l'ets de l'après midi me propose une rupture conventionnelle (j'ai 59 ans)et je voudrais savoir si je peux continuer à travailler le matin pour l'autre ets en acceptant la rupture??
merci

Par **DSO**, le **04/04/2013** à **10:30**

Bonjour,

1- Les 2 établissements sont-ils juridiquement distincts ?

2- La rupture conventionnelle n'a pas vocation à se substituer à un éventuel licenciement économique.

Cordialement,
DSO

Par **carolina76**, le **04/04/2013** à **10:34**

les deux ets sont effectivement distinctes... et la rupture est une solution en attendant ma retraite...

Par **nohky**, le **04/04/2013** à **10:58**

Bonjour,

vous pouvez travailler pour un autre employeur. La rupture conventionnelle ne concerne que votre contrat de l'après midi.

En revanche avec cette rupture conventionnelle, je ne sais pas quels droits au chômage vous aurez si vous travaillez encore le matin, mais ce n'est peut être pas votre question.

Cordialement,
Nohky